

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / MME MARIE-PIERRE CALLET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Subventions aux associations et organismes viticoles - 1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de retirer le projet d'organisation du 19ème rallye des vins de la Sainte-Victoire porté par l'Association des vigneron de la Sainte-Victoire à hauteur de 3 000 €, ce rallye étant annulé,
- d'allouer, au titre de l'exercice 2020 et conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation viticole, des subventions pour un montant total de :
 - 7 215 € au titre de la promotion des produits vinicoles,
 - 32 200 € au titre de l'aide au fonctionnement.

La dépense globale de 39 415 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées